

Paris La Défense, jeudi 9 janvier 2025

NAO : La Direction pleure, la CGT revendique !

La négociation annuelle obligatoire (salaire et emploi) se tiendra le 15 janvier 2025 avec plus d'un mois de retard par rapport aux années passées.

La direction plante d'ores et déjà le décor en annonçant :

- Une inflation « modérée »
- Une distribution du « cadeau » des 100 actions pour le centenaire de TotalEnergies
- Une absence de prime PPV

Sur le premier point, rappelons que la direction n'a pas hésité à évoquer une inflation en forte hausse pour justifier sa nouvelle politique de réduction des coûts, mais lorsqu'il s'agit d'augmenter les salaires, l'inflation devient « modérée ». Doit-on en rire ?

La CGT et les salariés du Socle Social Commun de TotalEnergies sont dans l'attente de mesures concrètes pour préserver notre pouvoir d'achat et augmenter notre niveau de vie, qui plus est, au regard des résultats historiques du Groupe, fruit de notre force de travail.

Les principales revendications de la CGT :

- ✓ **5% d'Augmentation Générale pour TOUS** - OETAMS et CADRES sans exclure les Alternants.
- ✓ **120€/mois de plancher** (augmentation minimale)
- ✓ Déplafonnement prime d'ancienneté à 22 ans
- ✓ Primes de quart uniques calculées sur le mini du coef 340
- ✓ Revalorisation des pensions d'invalidité 1 et 2
- ✓ Budgets spécifiques supplémentaires pour :
 - Le rattrapage des NP
 - La reconnaissance automatique des qualifications
- ✓ Arrêt des stagnations des coefficients au-delà de 5 ans
- ✓ Embauche des intérimaires, CDD, prestataires, alternants, qui occupent des postes structurels.
- ✓ Respect des promesses en termes d'emplois et d'investissements sur tous les sites concernés.

Les résultats 2024 seront à nouveau colossaux. Les négociations salariales doivent donc être à la hauteur pour couvrir à la fois l'inflation et permettre une augmentation significative de notre pouvoir d'achat.

Comme à son habitude, la délégation CGT portera des propositions au niveau des attentes des salariés, avec l'objectif de signer un accord salaires, si TOUS les salariés obtiennent une évolution conséquente de leur rémunération à la hauteur des moyens du Groupe TotalEnergies.
